

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux en exercice : 23
Présents : 15
Procurations : 5
Absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de **M. Lionel BOUNIOL**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre2025

Présents : Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, Mme Larissa FAGES, M. Martial MALIGES, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, M. Pascal PRADEILLES, M. Michel PRIEUR, Mme Marie ROCHETEAU. Mme Magali ROUSSET.

Absents excusés : M. Franck GERVAIS, M. Olivier FOLCHER, ayant donné procuration à Mme Magali ROUSSET, Mme CASTAN LAHONDRES ayant donné procuration à Mme Larissa FAGES, M. Thomas MEISSONNIER, Mme Valérie PLAGNES ayant donné procuration à Mme Sylvie PETIT, M. Nicolas SALLLES ayant donné procuration à Mme Isabelle PERIE, Mme Corinne MUNIER ayant donné procuration à M. Lionel BOUNIOL

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

52/2025 – Réfection des chemins communaux

Vu l'arrêté du 06 juillet 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles NOR : INTE2016904,

Vu le Code Général des Collectivités,

En 2020, le Conseil municipal a validé un plan de financement pour la réfection des chemins ruraux suite à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle portant sur les inondations et coulées de boue de juin 2020.

Pour rappel des subventions ont été obtenues à savoir :

- Etat : 26 945.03 € sur 461 503.00 € HT de travaux retenus,
- Région : 33 212.20 € pour 221 414.68 € HT de travaux retenus
- Département de Lozère : 69 225.00 € pour 461 503.00 € HT de travaux retenues

Dans le cadre de la poursuite du programme de travaux, il est proposé les désignations, entreprises et montants suivants :

Désignation des chantiers	Entreprise	Montant HT
Chemin d'accès réservoir Croix des Anglais	Salles et fils	12 159.5 €
Chemin rural de Carlac	Salles et Fils	1 490 €
Chemin de Pratbinals	EURL SVTP	6 715 €
Chemin rural de Pin Moriès A75	EURL SVTP	10 415 €
Chemin rural vers Busses le long de l'A75	EURL SVTP	5 890 €
Chemin du pont bleu la Borio del Biou	EURL SVTP	11 561 €
TOTAL		48 230.5 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de retenir les entreprises Salles et Fils et l'EURL SVTP pour la désignation des chantiers ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les devis avec Salles et Fils pour un montant total de 13 649,5 euros HT et avec l'EURL SVTP pour un montant total de 34 581 euros HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents ou avenants nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **INSCRIT** les crédits au budget de la commune.

Bourgs sur Colagne, le 18 septembre 2025

La Secrétaire de séance

Le Maire,

Magali ROUSSET

Lionel BOUNIOL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.